

spécial, a déclaré M. Hockin. L'industrie canadienne a solidement défendu sa position devant le groupe spécial de l'ALE. Nous restons confiants dans la solidité des arguments que nous avons présentés dans cette affaire.»

Il s'agit du deuxième groupe spécial établi pour examiner le droit compensateur américain sur le bois d'oeuvre. En mai 1993, un groupe spécial chargé d'examiner la décision de subventionnement rendue par le département du Commerce a renvoyé au Département presque toutes les grandes questions soulevées par sa décision en lui demandant de les réexaminer. Le 17 septembre, le Département a confirmé sa décision initiale selon laquelle les programmes provinciaux de coupe et les restrictions imposées par la Colombie-Britannique sur les exportations de billes confèrent une subvention donnant matière à compensation. Le groupe spécial sur le subventionnement a jusqu'au 16 décembre 1993 pour rendre une nouvelle décision.

Les exportations canadiennes de bois d'oeuvre aux États-Unis ont totalisé 4,2 milliards de dollars en 1992, ce qui représente 54 p. 100 de la production canadienne de bois d'oeuvre. Cette nouvelle décision n'aura aucun effet sur le dépôt en espèces de 6,51 p. 100 actuellement exigé pour les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874